**Le 29 août 1793 à Nogent le Rotrou.**

**Le jeudi 29 août 1793, la municipalité de Nogent recevait le citoyen Proust, commis de la trésorerie du district, venu lui présenter un assignat de trois cents livres qu’il estimait faux :**

 *« Cejourd’huY Vingt neuf +* [ rajout en marge : *+ aoust* ] *~~Setembre~~ mil Sept quatre vingt TreiZe* [ sic ] *L’an 2.e de la république Française une IndiviSible.*

*En l’aSsemblée Permanente du ConSeil Général de la Commune de Nogent le Rotrou tenüe publiquement.*

*Est comparu le C.en Proust fils Commis de la Tresorerie du districtde cette Ville.*

*Lequel nous a representé un assignat de trois cents livres de la création des 19 Juin et 12 Septembre 1791 Serie 2 n.o 4089 signé Breval quil nous a dit être FauX ; et nous a Indiqué pour marque de FauSseté, que dans la partie Supérieure Renfermée entre les deuX petits Traits perpendiculaires les deuX SYllables aSSi sont très rapprochées et Se toucHent preSque, que dans le même liGne dans le mot Septembre, les SYllables Tembre sont liées enSemble, que tous Les caractéres de cet aSsignat Sont bien plus epais que dans les vrais ; que cet assignat meSuré danS Sa LarGeur est plus petit de Plus d’une LiGne que meSuré Pareillement dans Sa Hauteur il se trouve plus étroit de plus d’une LiGne, que dans le timbre d’en bas Portant en Toutes lettres les mots trois cents livres, le mot gateau gravé au dessous est bien Plus Gros.*

*Et a déclaré Ledit c.en Proust l’avoir reçu en PaYement des Contributions de 1792 du cit. Vincent coiGnard Perceprteur de la Communauté de Monthireau qui a dit l’avoir reçu du cit. Boulai rèGiSseur de la C.enne CHimais ;*

*Le ConSeil Général de la Commune reconnoissant les marques de fauSeté ci-dessus Indiquées a arrêté que ledit aSsignat sera adreSsé au cit. vérificateur en chef des assiGnats à Paris +* [ rajout en fin de délibération : *+ après avoir été ~~a~~Ssigné par le c.en Proust et le C.en CoiGnard.* ] *dont acte ./.*

 *Coignard Proust*

 *Commis*

*P.re Lequette*

*P.r de la C*

 *Fauveau*

*s. g. »[[1]](#footnote-1)*

1. A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 87 et 88. [↑](#footnote-ref-1)